



## **Services publics de proximité : Service des Impôts des Entreprises de Lannemezan.**

### **Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République.**

Tarbes, le 22 septembre 2017

Monsieur le Président de la République,

Nous nous adressons à vous car nous connaissons votre attachement à notre département, à nos montagnes, à notre terroir, parce que nous pensons que les Hautes-Pyrénées n'ont pas pour seul avenir de devenir un désert et qu'elles resteront un lieu où il fera bon construire un projet de vie en famille.

Le 22 juin dernier le directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées a réuni en urgence les représentants des personnels de la DDFIP Hautes-Pyrénées afin d'annoncer diverses opérations de restructuration du réseau des finances publiques du département dont le transfert à Tarbes du service des impôts des entreprises de Lannemezan.

Le calendrier imposé pour ces opérations de restructuration est cette année particulièrement resserré. En effet, à compter de cette annonce du 22 juin 2017, le directeur départemental est censé travailler à la recherche d'un consensus, aussi bien au niveau des organisations syndicales du département que des élus locaux et nationaux, afin de pouvoir présenter ces opérations, dès la mi-septembre 2017, à l'approbation de la Direction Générale des Finances Publiques, l'objectif étant de voir avaliser ces opérations par un arrêté Ministériel dès la fin octobre 2017 pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Porter un regard sur les implantations de services publics de proximité devrait nécessiter un vrai débat contradictoire. Si des opérations de regroupements de SIE sont déjà à l'œuvre dans d'autres départements, au niveau des Hautes-Pyrénées, les efforts engagés ces derniers mois pour rééquilibrer la structure pouvaient laisser présager le maintien de cette structure de proximité de pleine compétence. En effet, une agente et une contrôleuse ont été recrutées sur contrats spécifiques affectés à la résidence administrative de Lannemezan.

Notre administration départementale n'a cessé de subir des suppressions d'emplois depuis 15 ans (170 emplois détruits sur un effectif initial de 540), mettant de plus en plus à mal la capacité des agents à assumer pleinement leurs missions, dégradant leurs conditions de travail et la qualité de l'accueil des usagers, cela étant particulièrement vrai en ce qui concerne l'accueil physique du public avec une réduction spectaculaire des horaires d'ouverture au public.

En dépit de ce constat, les agents des finances publiques restent particulièrement attachés à leurs missions, à la qualité de leur travail, et au maintien d'un réseau de proximité garant de l'équilibre territorial.

Le SIE est l'interlocuteur unique des PME, des professions libérales, des artisans, des commerçants et des agriculteurs pour l'ensemble de leurs démarches fiscales. Sa compétence

s'étend aux déclarations et aux paiements des impôts professionnels. C'est à ce titre que nous pensons qu'il convient d'engager un véritable débat de fonds sur l'accès des usagers aux services publics. Alors que le schéma départemental d'accès aux services publics est en cours de finalisation sous l'égide du Conseil Départemental et de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, l'initiative prise par la DDFIP des Hautes-Pyrénées ne peut manquer d'interpeller.

Ainsi le Service des Impôts des Entreprises de Lannemezan serait transféré à Tarbes, sous couvert de développement de la «e-administration», du recours à l'internet et aux procédures dématérialisées qui ne justifieraient plus dès lors le maintien sur le plateau d'un service aux entreprises de pleine compétence. Pour les connaître, vous savez que les zones de montagnes, les vallées Pyrénéennes (vallée d'Aure, du Louron et autres) ne sont pas les mieux couvertes par l'internet à haut débit.

Vous connaissez également le tissu économique de la zone géographique qui ne se caractérise pas par la prédominance des grands groupes, ou filiales de groupes, mais bien par une forte proportion de TPE et de PME qui ont besoin de conseil direct sur place. Ainsi, chaque année les loueurs en meublé sollicitent les services du SIE pour le paiement de la CFE. Il suffit d'ailleurs de se déplacer au SIE de Lannemezan, lors de périodes dites d'échéance pour constater à quel point le contact direct et les réponses locales sont appréciées des professionnels.

Nous ne pouvons affirmer que le maintien d'une antenne sur place, ayant perdu une grande partie de ses compétences, permettra d'assurer un service de qualité.

De la même manière, nous ne pouvons considérer que le Service des Impôts des Entreprises de Tarbes pourra assurer la surcharge de travail créée, tant celui-ci est aujourd'hui au bord de la rupture, les conditions de travail dégradées générant d'ailleurs des situations de stress parmi le personnel et une recrudescence des demandes de mutation. D'autant plus que la répartition des travaux entre les deux sites implique une réorganisation des tâches dont les agents ne veulent pas.

Si nous ne sommes en rien contre le développement des procédures dites dématérialisées, nous considérons que le maintien de structures de pleine compétence au plus proche des usagers est également le garant d'un service de qualité et du maintien d'une égalité d'accès aux services. A cet égard, le dernier rapport du défenseur des droits sur les difficultés d'accès aux services publics générées par la politique du tout numérique est particulièrement éclairant.

Par ailleurs, les pétitions que nous avons recueillies, tant de la population que des agents des finances publiques des Hautes-Pyrénées, les délibérations ou vœux des collectivités locales prouvent, à l'évidence, que cette restructuration n'est pas souhaitée et doit être abandonnée.

Dans ces conditions, connaissant votre attachement à notre département et compte tenu de la volonté manifeste de notre administration de réduire le débat à sa plus simple expression, nous sollicitons votre arbitrage.

En vous remerciant par avance de toute l'attention que vous pourrez porter à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de notre haute considération.

*Le secrétaire départemental  
Solidaires Finances Publiques*

*Philippe Villedieu*

*Le secrétaire départemental CGT  
Finances Publiques*

*José Navarro*

*La secrétaire départementale FO  
DGFIP*

*Marie-Françoise Thomas*